



## « AJIR »

### DES PARTENAIRES

**UN COMITE DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES** composé de :

♦ **un collège de partenaires financiers :**

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports  
Caisse d'Allocations Familiales  
Mutualité Sociale Agricole.

♦ **un collège de partenaires techniques :**

Inspection Académique  
Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture  
Fédération Départementale du Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne  
Fédération Départementale des Familles Rurales  
Fédération Départementale des Francas  
Fédération Départementale des Oeuvres Laïques  
Fédération Départementale des Foyers Ruraux  
Association Départementale « Réseau Information Jeunesse de l'Aveyron »

♦ **1 réseau d'animateurs professionnels.**

### UNE DEMARCHE POUR UN PROJET

♦ **UNE IDEE... UN PROJET...UN ACCOMPAGNATEUR IDENTIFIE**

- accueil du(des) jeune(s)
- aide à la mise en forme du projet
- conseils personnalisés : rédaction du dossier de candidature, budget...
- mise en relation éventuelle avec d'autres techniciens
- liaisons avec la Direction Départementale Jeunesse et Sports
- suivi éventuel du déroulement du projet.

♦ **LA DIRECTION DEPARTEMENTALE JEUNESSE ET SPORTS DE L'AVEYRON**

- instruction finale du dossier
- préparation de la présentation du projet devant le jury.

♦ **LE COMITE DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES (JURY)**

- reçoit le ou les jeunes(s) qui présente(nt) leur projet
- donne des conseils, octroie une aide financière

♦ **REDACTION D'UN COMPTE-RENDU DE REALISATION**

(déroulement, budget d'exécution)

→ 1 exemplaire à l'accompagnateur

→ 1 exemplaire à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

## CRITERES

### 1 - CRITERES DE RECEVABILITE

#### ➤ BENEFICIAIRES

→ **Qui est concerné ?** Tous les jeunes résidant dans le département de l'Aveyron, âgés de 13 à 25 ans révolus, peuvent déposer un projet, à titre individuel ou collectif auprès de leur Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

→ **Qui peut bénéficier de l'aide ?**

- Le jeune responsable du projet s'il est majeur ou son représentant s'il est mineur.
- L'association accompagnatrice qui mettra la bourse à disposition du groupe.

#### ➤ DOMAINES

\* Tous les domaines sont concernés dès lors que le(s) demandeur(s) engagent leur propre initiative.

Sont ainsi exclus :

- les études, les travaux de recherche et les stages présentés dans un cursus scolaire ou universitaire.
- Tous les projets de **consommation d'activités** : participation à des manifestations sportives ou culturelles, projets de vacances, loisirs.
- Les projets émanant d'association dans le cadre de leurs programmes d'activités traditionnelles.

\* Les projets s'inscrivant dans un cadre scolaire sont recevables s'ils remplissent les conditions suivantes :

- être portés par les élèves eux-mêmes.
- ne pas s'inclure dans le programme des études.
- avoir un relais direct auprès d'une association locale.
- bénéficier d'un accompagnement éducatif de la part d'un animateur du réseau « AJIR ».

#### ➤ ACCOMPAGNEMENT

\* Chaque projet doit être suivi par un **accompagnateur local**, animateur socio-culturel membre du **RESEAU « AJIR »**.

### 2 - CRITERES GENERAUX D'INSTRUCTION

Prolongements et utilité sociale : une attention particulière du jury sera portée sur les prolongements du projet au niveau local ainsi que sur son utilité sociale.

- **L'impact local** : appréciation des retombées qualitatives et quantitatives induites par la réalisation du projet.
- **L'ouverture sur les autres** : projets inter générations, projets de découverte d'autres cultures.
- **La participation à la vie locale** : rattachement du projet à son environnement social (connaissance du milieu, intégration par des projets d'animation à caractère social, culturel ou sportif, ateliers de jeunes, associations de jeunes).
- **La motivation** : appréciation des motivations et des efforts personnels et collectifs déployés pour mener à bien le projet.
- **L'expression des jeunes** : capacité d'expression des jeunes.
- **La démarche de projet dynamique** : les démarches de recherche de financements complémentaires seront appréciées : auto-financement, recherche de subventions, dons en nature (sera jointe toute pièce attestant ces aides ou ces soutiens).